

---

## EPREUVE ECRITE DE LATIN - LANGUE ETRANGERE 2

ENS : PARIS CACHAN

Durée : 2 heures      Coefficients : PARIS 3      CACHAN 2

MEMBRE DE JURY : F. FLECK

---

Le texte proposé était extrait de la *Guerre des Gaules* de César et retraçait un petit épisode de la guerre concernant la prise de Noviodunum. On s'attendait à ce que le vocabulaire militaire couramment employé dans cette œuvre bien connue ne pose pas de problème particulier aux candidats.

Les copies étaient au nombre de 6 et ont obtenu des notes allant de 02/20 à 16/20 ; la moyenne pour cette épreuve a été de 09/20. Les meilleures copies, malgré un certain nombre d'erreurs, ont su restituer dans ses grandes lignes le sens du texte, en le rendant par un texte également cohérent, et parfois même élégant, en français. Les notes les plus faibles sont dues à une mauvaise compréhension du passage considéré dans son ensemble : les candidats s'accrochent à quelques mots de sens à peu près transparent pour construire un texte français qui n'a plus grand-chose de commun avec l'original latin et surtout n'a en lui-même aucun sens, étant composé de phrases incohérentes, voire agrammaticales. Cette épreuve de version latine fait partie, rappelons-le, des épreuves littéraires du concours, aussi nous permettrons-nous d'insister sur l'importance de la correction du français dans les copies ; nous avons relevé beaucoup trop de fautes d'orthographe (notamment pour les formes verbales au passé simple et au subjonctif), et de mots pour lesquels les majuscules ou les accents étaient omis.

Le texte choisi ne présentait pas de difficultés majeures, mais comportait néanmoins un certain nombre de constructions qu'il importait d'identifier correctement. L'analyse des phrases complexes notamment devait être faite de façon rigoureuse. La quatrième phrase du texte présentait ainsi plusieurs propositions subordonnées, parfois imbriquées, qu'il importait de repérer et de délimiter avant de traduire. *Oratum*, à la ligne 3, est un supin qui exprime le but : « pour le prier ». A la ligne 6, *simul atque* est une locution subordonnante qui signifie « dès que ». Les cas des substantifs et des adjectifs, qui indiquent leur fonction dans la phrase, doivent être eux aussi soigneusement repérés. Dans la dernière phrase du texte, ce sont ainsi les Gaulois (*Galli*, nominatif, sujet) qui ne peuvent soutenir l'assaut des cavaliers germains (*eorum*, génitif, complément du nom de *impetum*) et non l'inverse. Les noms de ville aussi se déclinent et *Noviodunum*, ligne 2, représente un neutre à l'accusatif singulier, apposé à *oppidum Biturigum*. L'analyse des temps verbaux a été trop souvent négligée, ce qui a donné lieu à un grand nombre d'erreurs. Signalons enfin que certaines difficultés pouvaient être levées par une utilisation judicieuse du dictionnaire, dans lequel figurait la traduction des expressions *murum complere* (ligne 7) et *ex significatione Gallorum* (ligne 8), qui ont pourtant dérouté certains candidats.

L'épreuve de version latine demande, en somme, aux candidats de faire preuve de méthode et de rigueur dans l'analyse du texte latin et de montrer, dans le passage au français, leur maîtrise de cette langue. C'est dans ces deux directions que devraient principalement porter les efforts des candidats qui, s'ils se conforment à ces exigences somme toute assez modestes, peuvent obtenir dans cette épreuve des notes tout à fait satisfaisantes.